



Genève, le 21 janvier 2026

Le Conseil d'Etat

4285-2025

Département fédéral de justice et police
DFJP
Monsieur Beat Jans
Conseiller fédéral
Palais fédéral Ouest
3003 Berne

Concerne : consultation sur le projet d'ordonnance sur les données relatives aux passagers aériens (ODPa) et modification d'autres ordonnances

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a bien reçu votre courrier du 8 octobre dernier, par lequel vous avez invité le gouvernement cantonal à se prononcer dans le cadre de la procédure de consultation citée en titre et il vous en remercie.

Le gouvernement cantonal tient d'emblée à saluer l'importance du dispositif proposé. En dotant la Suisse d'un cadre opérationnel complet pour l'exploitation des données du système national d'informations API-PNR (Advanced Passenger Informations et Passenger Name Record), l'ODPa constitue une avancée décisive pour renforcer la capacité nationale de lutte contre le terrorisme, la grande criminalité et les réseaux criminels transfrontaliers. Le projet s'inscrit avec cohérence dans la continuité de la loi sur les données relatives aux passagers aériens (LDPa) et reflète les standards internationaux reconnus, en particulier ceux de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), tant en matière de transmission que de protection des données.

Notre Conseil soutient sans réserve l'architecture d'ensemble du projet. Il relève que les clarifications apportées par l'ODPa permettront une mise en œuvre uniforme, juridiquement robuste et techniquement maîtrisée du système PNR, en mettant à disposition des cantons un outil moderne et indispensable d'anticipation des risques.

Genève, en tant que premier aéroport diplomatique du pays et plateforme aérienne majeure au service, non seulement du canton, mais de l'ensemble de la Suisse romande, se trouve au premier rang des cantons concernés. A ce titre, le Conseil d'Etat voit dans la création de l'Unité d'Information Passagers (UIP) au sein de fedpol un dispositif essentiel pour identifier rapidement les personnes recherchées, dangereuses ou actives dans des phénomènes criminels structurés.

Toutefois, notre Conseil souhaite souligner l'importance d'un accompagnement fédéral ciblé dans la phase de déploiement. La mise en œuvre concrète du système entraînera une augmentation significative du nombre de concordances automatiques - y compris de faux positifs, inévitables dans tout dispositif de filtrage large - exigeant des vérifications rapides,

des interventions supplémentaires et une mobilisation accrue des forces de sécurité présentes à Genève Aéroport. Cette charge opérationnelle, assumée par les autorités genevoises au bénéfice de l'ensemble de la région romande, ne saurait être absorbée sans une coordination étroite et un soutien approprié de la part de la Confédération.

Pour garantir une montée en puissance fluide, sécurisée et efficace du système PNR, notre Conseil considère indispensable que la Confédération apporte un appui opérationnel et structurel proportionné au rôle stratégique de Genève dans la sécurité nationale. Un tel soutien permettra d'assurer la continuité et la qualité des missions confiées aux autorités cantonales, tout en renforçant la crédibilité et la sécurité de la Suisse sur la scène internationale.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous voudrez bien prêter aux observations de notre Conseil et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Thierry Apothéloz